



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)  
2021-2024

# Armor Cup

Du 16 au 19 juin 2022

**Régate circuit voile Entreprise réservée aux salariés du groupe Orange**  
**Organisée par le Yacht Club de Quiberon**  
**Grade 5A**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 Les règlements fédéraux

1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 ;

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur les panneaux dans la salle du Mané. (Port du Mané).

3.2 Le PC course est situé au Yacht Club de Quiberon.

## 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au Port du Mané.

Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 40 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	1 <sup>er</sup> Signal Avertissement	Classe
17 Juin 22	09h30	Toutes
18 Juin 22	09h30	Toutes ou différée
19 Juin 22	10h00	Toutes

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

Orange Restricted

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est un Pavillon Armor Cup.

## 8. ZONES DE COURSE

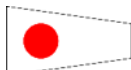
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les parcours seront indiqués par les flammes numériques.

Flamme Numérique 1 : Parcours construits



Flamme numérique 2 : Parcours côtiers + numéro de parcours indiqué sur tableau au bateau comité.



(+ VHF)

9.3 Parcours côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Le 18 Juin 2022, un parcours côtier avec départ décalé des bateaux sera proposé. L'arrivée sera jugée en temps réel. Le déroulement sera explicité au briefing du matin et par VHF. Deux départs seront proposés. Les groupes partiront suivant deux horaires distincts. Voir annexe Course Poursuite.

9.5 Pointage Officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon les causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe parcours (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe « pointage Officiel à une marque ».

## 10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Dog Leg	Changement de parcours	Arrivée
Cylindrique jaune	Cylindrique jaune	Triangulaire Jaune	Triangulaire Rouge	Cylindrique Jaune

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible parcours construits	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
Toutes	60 minutes	90 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours construit et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Le temps de parcours du premier bateau ayant terminé sur un parcours côtier, plus 50% de celui-ci donnera le signal de fermeture de ligne d'arrivée. Les bateaux n'ayant pas fini à ce signal seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à la salle du Mané.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury au Yacht Club de Quiberon. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

18.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.

Trois courses doivent être validées pour valider la sélection aux Championnat de France Voile Entreprise Habitable compétition.

Tous les parcours sont affectés du même coefficient.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de quatre (4) courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre (4) courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps **avec application du CVL**.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course du 17 Juin. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) sera mis en place.

Un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après : Pour ce qui concerne le départ et la sortie du port, l'élargement est obligatoire dès la sortie et dès la rentrée, y compris en cas d'abandon. Les pointages départ et arrivée se feront à la salle du Mané chaque jour. L'élargement départ sera ouvert au minimum 1h30 avant le premier signal d'avertissement. L'élargement retour sera clôt à l'heure limite de dépôt des réclamations.

Un défaut d'élargement départ sera sanctionné sans instructions de 10% des inscrits sur la première course du jour.

Un défaut d'élargement retour sera sanctionné sans instructions de 10% des inscrits sur la dernière course du jour. Les pénalités sont cumulables.

19.3 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4 Le canal VHF utilisé en course est le canal 08.

19.5 Équipement individuel de flottabilité :

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire du départ sur l'eau au retour à terre, conformément à la RCV 40.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20.3 Les concurrents seront tenus d'installer la balise d'un système de tracking sur leurs bateaux suivant la procédure qui sera affichée au tableau officiel. Ces balises seront attribuées lors de la confirmation

d'inscription et devront être rendues le dimanche 19 juin lors de l'émargement retour.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon YC Quiberon.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par une flamme rose.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## 25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

## 26. PRIX

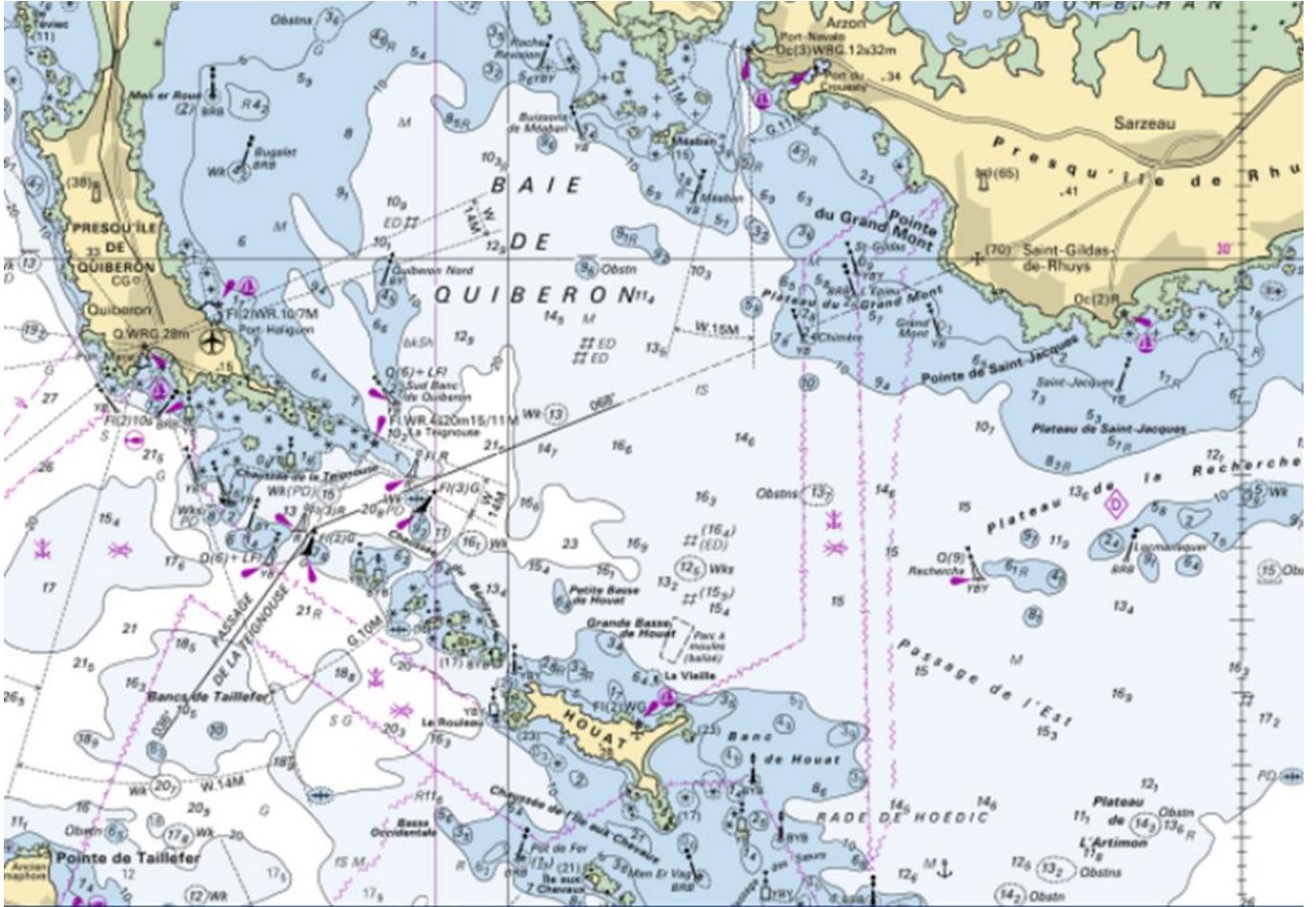
Des prix seront distribués à la salle du Mané.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : BOURNOT Eric  
 Comité de Course Adjoint : DEJEAMMES Maryvonne  
 Président du jury : CHENEBAULT Alain  
 Commissaire aux résultats : WANTZ Marie-José

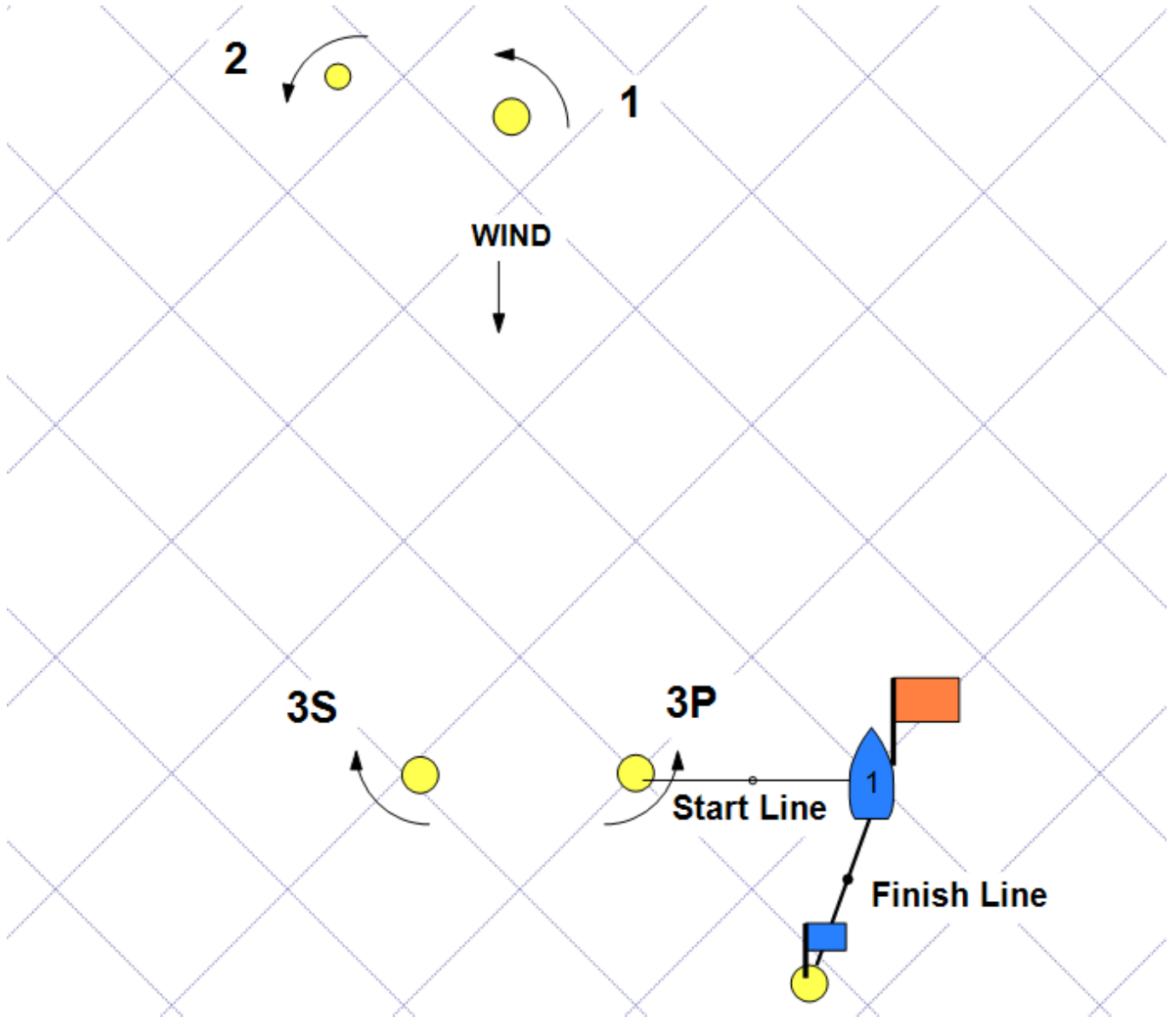
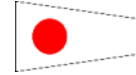
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Ven. 17	01h34	0,54m	
	07h48	4,98m	92
	13h56	0,84m	
	20h06	5,05m	89
Sam. 18	02h27	0,67m	
	08h40	4,76m	85
	14h50	1,05m	
	20h58	4,86m	81
Dim. 19	03h22	0,88m	
	09h35	4,51m	76
	15h47	1,27m	
	21h54	4,64m	71

## ANNEXE ZONES DE COURSE



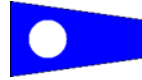
## ANNEXE PARCOURS

## 1) Parcours Construit Flamme Numérique 1



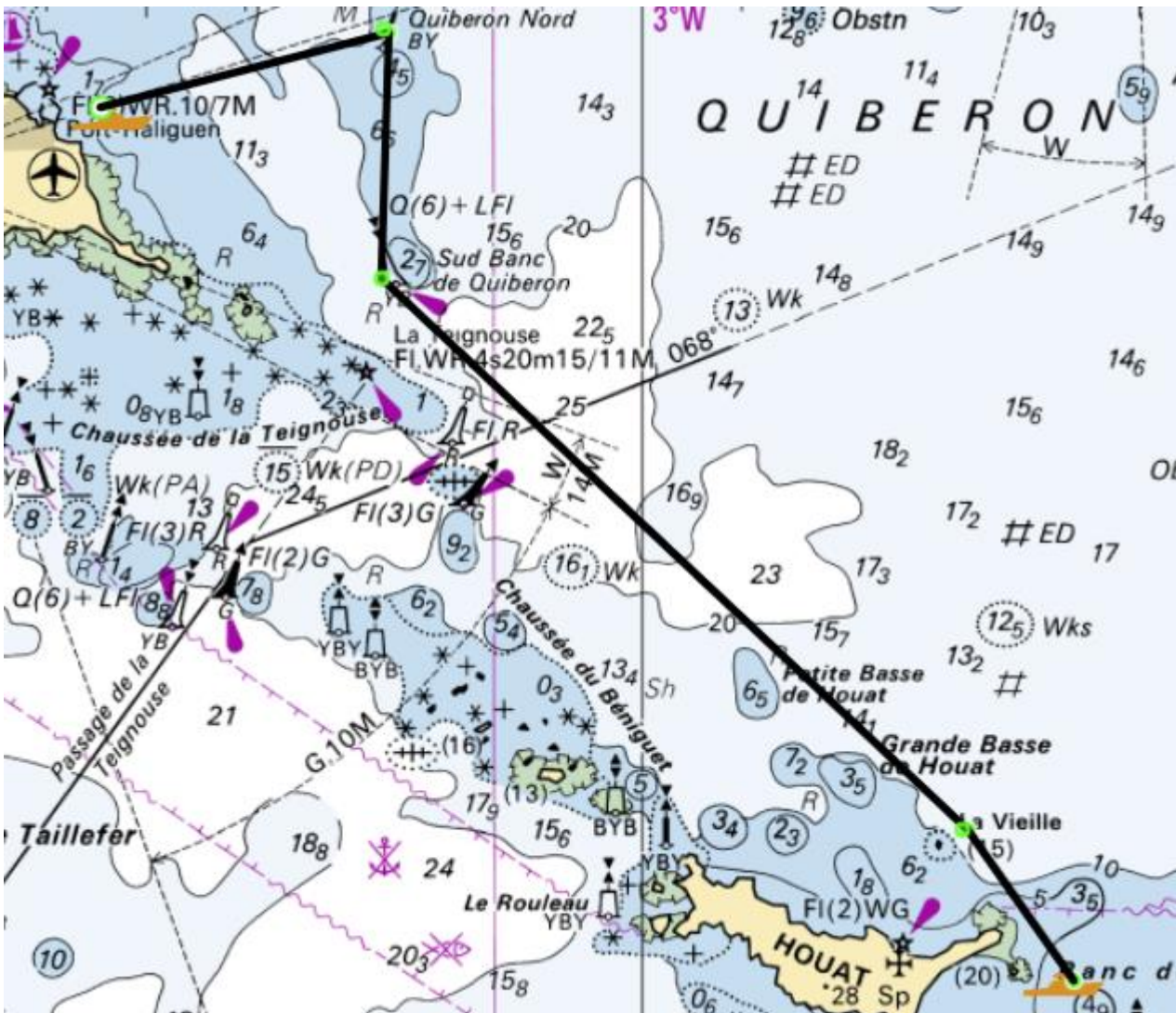
**Parcours 1 : Start Line – 1Bd – 2Bd – Gate 3 – 1Bd – 2Bd – 3P – Finish Line**

## 2) Parcours Côtiers



Samedi 18 Juin 2022 (Départs Décalés le matin)

Port Haliguen - Houat N°1 DIST 11 MN				
N°	Marque	Lat. / Long.	Type	Coté requis
	DEPART Port Haliguen	Environs Port Haliguen Sud	Comité /Bouée	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable	
1	QUIBERON NORD	47°29'39.01N 3°02'34.72 W	Card Nord	Tribord
2	SUD BANC DE QUIBERON	47°28'02.57N 3°02'20.11W	Card Sud	Babord
3	LA VIEILLE *	47°24'12.45N 2°56'58.43 W	Roches	Tribord
4	ARRIVEE HOUAT	Sud Ouest Er Yoc'h	Comité /Bouée	
* bouée de réduction, modication, pointage officiel				

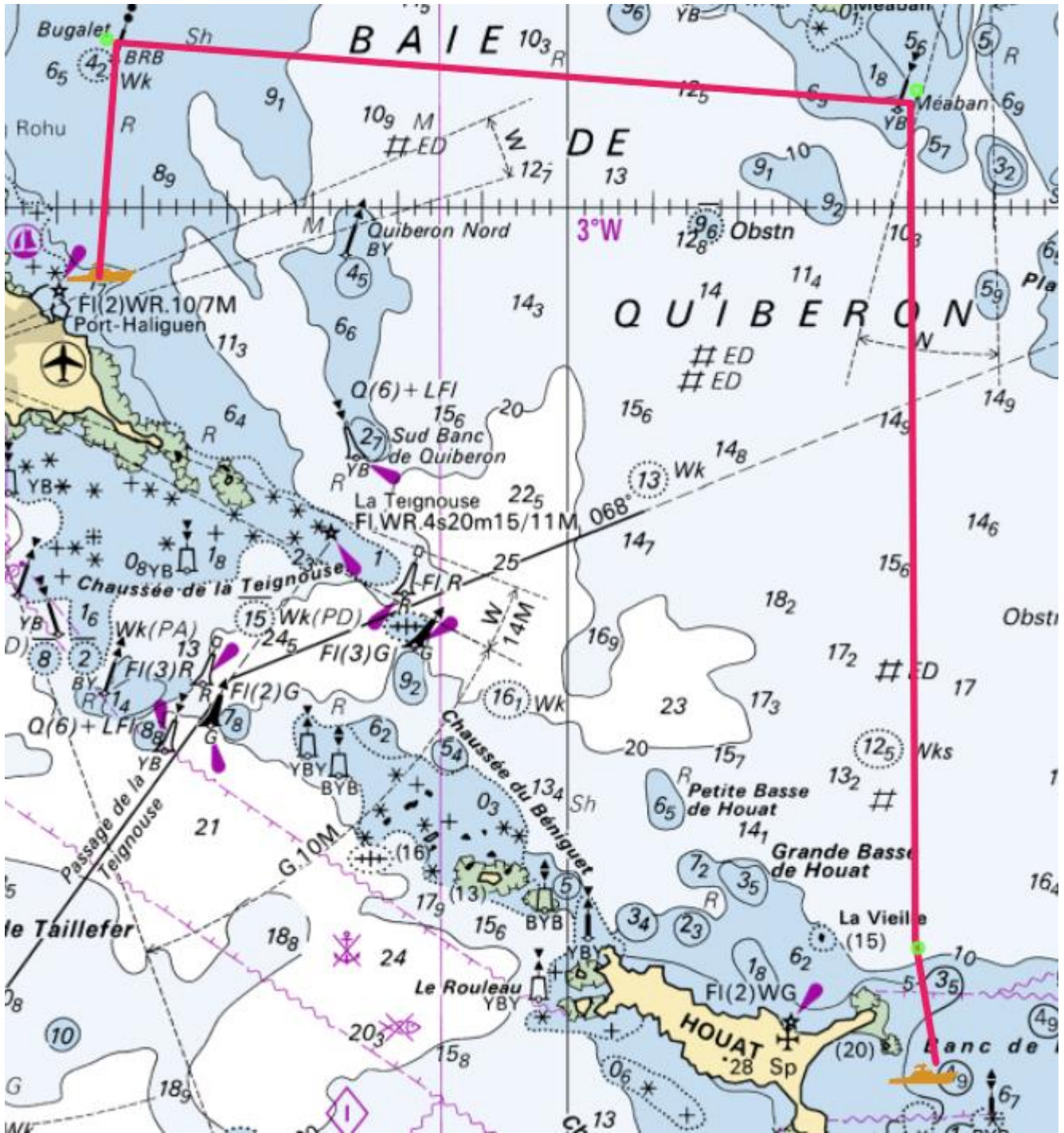


Port Haliguen - Houat N°2 DIST 16 MN				
N°	Marque	Lat. / Long.	Type	Coté requis
	DEPART Port Haliguen	Environs Port Haliguen Sud	Comité /Bouée	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable	
1	QUIBERON NORD	47°29'39.01N 3°02'34.72 W	Card Nord	Tribord
2	LA RECHERCHE *	47°25'33.18N 2°50'29.46W	Card Ouest	Tribord
3	ARRIVEE HOUAT	Sud Ouest Er Yoc'h	Comité /Bouée	
* bouée de réduction, modication, pointage officiel				

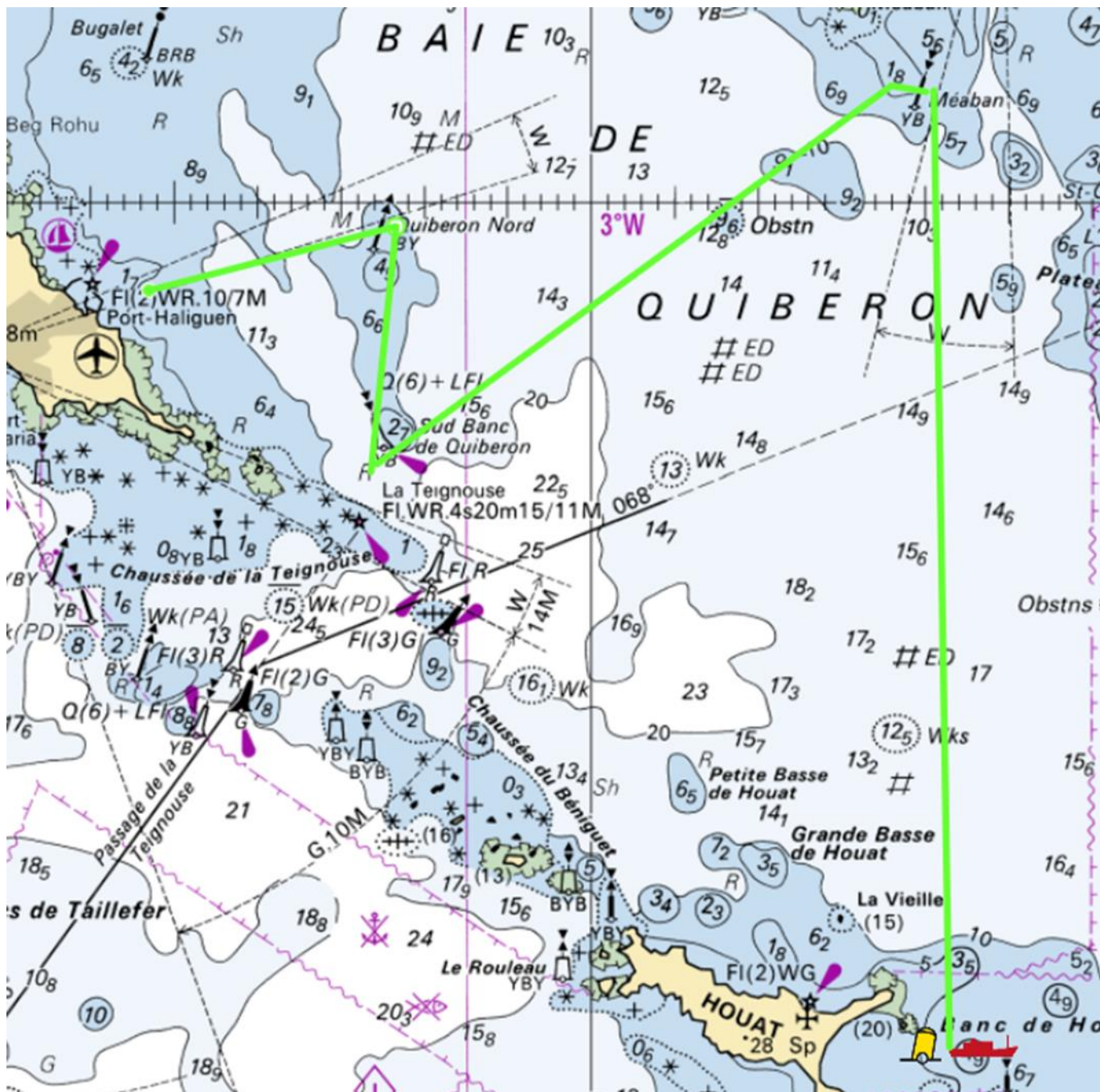


Houat - Port Haliguen N°3 DIST 16 MN				
N°	Marque	Lat. / Long.	Type	Coté requis
	Départ HOUAT	Sud Ouest Er Yoc'h	Comité /Bouée	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable	
1	LA VIEILLE **	47°24'12.45N 2°56'58.43 W	Roches	Babord
2	MEABAN	47°47'41.83N 4°03'29.03W	Card Sud	Babord
3	BUGALET *	47°45'29.55N 4°03'58.13 W	Obstacle	Bâbord
4	ARRIVEE PORT HALIGUEN	Sud du chenal Port la Foret	Comité /Bouée	
* bouée de réduction, modication, pointage officiel				
** bouée à laisser				





Houat - Port Haliguen N°4 DIST 18 MN				
N°	Marque	Lat. / Long.	Type	Coté requis
	Départ HOUAT	Sud Ouest Er Yoc'h	Comité /Bouée	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable	
1	LA VIEILLE **	47°24'12.45N 2°56'58.43 W	Roches	Babord
2	MEABAN	47°47'41.83N 4°03'29.03W	Card Sud	Babord
3	SUD BANC DE QUIBERON *	47°28'02.57N 3°02'20.11W	Card Sud	Tribord
4	QUIBERON NORD	47°29'39.01N 3°02'34.72 W	Card Nord	Babord
5	ARRIVEE PORT HALIGUEN	Sud du chenal Port la Foret	Comité /Bouée	
	* bouée de réduction, modication, pointage officiel			
	** bouée à laisser			



### ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une BYCSE selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une

règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

LA VIEILLE (parcours N°1)            LA RECHERCHE (parcours N°2)  
BUGALET (parcours N°3)            SUD QUIBERON (parcours N°4)

## **ANNEXE Course Poursuite**

Le signal d'avertissement Armor Cup sera hissé à 09h30. Si retard, les horaires seront décalés du temps de ce retard.

Si le parcours N°1 est retenu :

Les bateaux du groupe First 31.7 prendront le départ à 9h35. (application RCV26)

Les bateaux du groupe Grand Surprise prendront le départ à 9h49

Si le parcours N°2 est retenu :

Les bateaux du groupe First 31.7 prendront le départ à 9h35. (application RCV26)

Les bateaux du groupe Grand Surprise prendront le départ à 9h56

Les arrivées se font en temps réels.

Il n'y a pas de rappel individuel ni général. Chaque bateau apprécie son départ. Le temps volé au départ par un bateau sera ajouté à son temps de course. Le retard pris par un bateau à son départ ne sera pas retiré.

Un bateau qui répare sans gêner les autres concurrents, son départ volé ne sera pas pénalisé. Le comité n'est pas tenu de signaler les départs volés.